

DEVENEZ **TECHNICIEN(NE) EXPERT(E)** **APRÈS-VENTE AUTOMOBILE**

AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DU GNFA



DES FORMATIONS EN ALTERNANCE PARTOUT EN FRANCE

TECHNICIEN(NE) EXPERT(E) APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

La formation technicien expert après-vente automobile du GNFA vous permet d'acquérir les compétences, aptitudes et connaissances du métier, dont la maîtrise est attestée par un titre à finalité professionnelle délivré par l'ANFA au nom de la branche des Services de l'Automobile.

PROFESSIONNALISME ET EXPÉRIENCE

Passionné par l'automobile, vous avez de bonnes capacités de raisonnement, vous aimez l'électronique et le travail de précision. Être technicien après-vente automobile, c'est intervenir sur des équipements sophistiqués de haute technologie, comprendre, analyser et résoudre les problèmes posés par les systèmes électriques et à gestion électronique.

Au cours de votre apprentissage, vous passerez plus de 2/3 de votre temps en entreprise. Vous exercerez des responsabilités concrètes qui vous donneront l'expérience nécessaire à votre entrée dans la vie active.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Vous êtes titulaire d'un bac professionnel dans le domaine de la maintenance automobile ou d'un diplôme équivalent.

Vous devrez également réussir les tests d'aptitude et de motivation que nous vous proposerons.

OBJECTIFS DE FORMATION

Le but de cette formation est de vous préparer aux techniques professionnelles qui vous permettront la réalisation d'activités de diagnostic et de remise en état portant sur :

- Les moteurs thermiques, électriques et hybrides ainsi que les équipements périphériques
- L'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée par un contrôle continu et un examen final sous la forme d'un entretien devant un jury de professionnels.

L'obtention du titre permet d'accéder à la qualification professionnelle de « technicien expert après-vente automobile » échelon 12 de la convention collective des Services de l'Automobile.

En cas d'échec, le candidat reçoit une attestation de réussite des blocs de compétences acquis, d'une durée de validité de 5 ans.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de votre contrat d'apprentissage, vous êtes considéré comme salarié en formation, avec l'assurance sociale correspondante. Vous bénéficiez ainsi d'une formation gratuite et rémunérée selon votre âge.

APPRENTI • E	ANNÉE 1	ANNÉE 2
De 18 à 20 ans	43 % du SMIC*	51 % du SMIC*
De 21 à 25 ans	Salaire le plus élevé entre 53 % du SMIC* et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	Salaire le plus élevé entre 61 % du SMIC* et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
26 ans et +	Salaire le plus élevé entre le SMIC* et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

*Au 1^{er} janvier 2021, le montant du SMIC est de 1 554,58 € brut mensuel sur la base de la durée légale de 35 h hebdomadaires.

DURÉE ET DOMAINES D'ENSEIGNEMENT

Formation en alternance de 15 mois, dont 1 semaine par mois en centre de formation.

Contrôle, diagnostic et maintenance	605 h
Diagnostic, contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution essence/diesel • Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique/multiplexée • Diagnostic des systèmes mécaniques • Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternative • Maintenance des systèmes mécaniques	
Conseils et appui technique auprès du client et du réceptionnaire	14 h
Collecter les informations techniques • Expliquer et argumenter une solution technique	
Transmission des savoir-faire et connaissances techniques	14 h
Intégrer un nouvel arrivant • Faciliter l'apprentissage en milieu de travail • Identifier des besoins en formation technique • Animer une formation technique	
Préparation à l'entretien avec le jury	7 h
Régulation pédagogique	35 h
Durée totale du parcours de formation	675 h

